

Assemblée Générale 1983

L'Assemblée générale de l'Union des Physiciens aura lieu le dimanche 5 juin 1983, à 9 heures, au **Lycée Louis-le-Grand**, 123, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

ORDRE DU JOUR

- 1° Discussion du rapport d'activité (1).
- 2° Présentation et discussion du rapport financier. Fixation du taux des cotisations.
- 3° Renouvellement partiel du Conseil (2) (3).
- 4° Modification des Bureaux des Sections académiques.
- 5° Vie de l'Association :
 - possibilité d'agrément de l'Association,
 - lien avec les autres associations (abonnements groupés...).
- 6° Enseignement technique :
 - bilan des enquêtes :
 - épreuve de Sciences physiques en F₁,
 - programmes F₁, F₂, F₃,
 - propositions d'action,
 - formation permanente,
 - implantation de l'Association dans les L.E.P.
- 7° Laboratoires :
 - recrutement et formation du personnel de laboratoire,
 - examen des possibilités pour préparer les demandes de budget du laboratoire.
- 8° Premier cycle :
 - proposition d'action dans les Collèges pour renforcer notre implantation (bulletin, correspondants premier cycle, programmes...).
- 9° Second cycle :
 - épreuve de Sciences physiques aux baccalauréats, notre position sur le contrôle A et B,

- bilan de notre enseignement en Seconde commune et Première S,
- information : fourchette horaire en Seconde.

10° Organisation des stages.

11° Questions diverses (le bureau invite les membres à réfléchir aux questions diverses qu'ils souhaiteraient voir inscrire à l'ordre du jour dès le début de la séance).

Un buffet sera organisé le dimanche 5 juin 1983 à 13 heures au Lycée Louis-le-Grand. Le prix est de 80 francs. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 mai. On est prié d'envoyer un chèque à :

M. HERPIN,

29/3, rue Gallieni, 92240 Malakoff.

La séance de l'après-midi commencera à 14 h 30.

(1) Le rapport d'activité est publié dans le présent numéro.

(2) Un bulletin de vote est inséré dans ce bulletin.

(3) Conformément aux Statuts, le Conseil se réunira à 17 heures, après la séance de l'Assemblée Générale et procèdera à l'élection du président et des autres membres du Bureau.